



Les RIS du SNUipp en 2013/2014

Participez massivement aux RIS organisées par le SNUipp-FSU 84 :

Vous pouvez choisir le lieu de votre réunion : il peut-être différent de votre circonscription d'exercice.

► RIS Entrée dans le métier à AVIGNON

A destination des PES, T1 et T2, le mercredi 27 novembre de 9h00 à 12h00 à l'ESPE.

► RIS spéciale Liste d'aptitude de Direction à MONTFAVET **NOUVEAU !**

Le mercredi 11 décembre de 9h00 à 12h00 à la salle du Rex.

► RIS Actualités de l'Ecole à CAMARET

Le mercredi 11 décembre de 9h00 à 12h00 à la Halle des Sport René Roussière.

► RIS Actualités de l'Ecole à APT

Le mercredi 15 janvier de 9h00 à 12h00 à l'école St Exupéry.

► RIS Actualités de l'Ecole à CAVAILLON

Le mercredi 22 janvier de 9h00 à 12h00 à la salle Bouscarle.

► RIS Actualités de l'Ecole à PERTUIS

Le mercredi 5 février de 9h00 à 12h00 à la salle Maréchal Leclerc.

► RIS Actualités de l'Ecole à CARPENTRAS

Le mercredi 12 février de 9h00 à 12h00 à l'école Gandié.

► RIS spéciale Direction d'école à MONTFAVET

Le mercredi 19 février de 9h00 à 12h00 à la salle du Rex.

► RIS Mouvement spéciale PES à AVIGNON

En mars durant la pause méridienne à l'ESPE, (la date précise sera communiquée dès que le calendrier du mouvement aura été défini).

► RIS Actualités de l'Ecole à AVIGNON

Le mercredi 19 mars de 9h00 à 12h00 à la médiathèque Jean-Louis Barrault.

► RIS spéciale RASED à MONFAVET

Le mercredi 26 mars de 9h00 à 12h00

**CHANGEMENT
DE DATE !**



Réunion d'information syndicale, mode d'emploi :

-**C'est un droit** : l'IA et les IEN ont été informés de leur tenue. Aucun blocage ou aucune pression n'est acceptable.

-**Prévenez l'administration** : il n'y a pas d'autorisation à demander à l'IEN, vous l'informez. Nous vous délivrerons une attestation de participation à donner à l'IEN s'il en fait la demande. La section départementale du SNUipp a informé l'IA de la date de ces réunions. Il n'y a pas à prévenir les parents car la réunion a lieu un mercredi matin.

-**Nous sommes payés** : cette demi-journée n'est pas une grève, c'est un droit reconnu par la loi, elle est rémunérée. Chaque collègue a droit à deux demi-journées par année scolaire.

-**Tout le monde peut y aller** : tous les instituteurs ou institutrices, professeurs des écoles, spécialisés, syndiqués ou non, titulaires ou stagiaires ont le droit de participer à ces ½ journées quel que soit le poste d'affectation.

Punaisez ci-dessous le modèle de lettre de participation à photocopier et à compléter.

Vous pouvez aussi nous signaler votre participation et nous faire parvenir les questions que vous souhaiteriez aborder sur le site du SNUipp, article RIS.